

SYNTHESE DU SEMINAIRE ATELIER SUR L'INSTALLATION DES GROUPES SECTORIELS DU TRAVAIL

Après le séminaire de lancement et de sensibilisation au Projet CDSP, le Secrétariat Exécutif du COPIREP son agence d'exécution, a organisé du 10 au 11 mars 2004 au Grand Hôtel Kinshasa un séminaire atelier d'installation des Groupes Sectoriels du Travail, structures chargées de réfléchir et de proposer les stratégies de la réforme des entreprises publiques.

L'atelier avait pour groupes cibles, essentiellement les membres de ces Groupes Sectoriels du Travail et ceux du Conseil Technique, les experts de l'espace présidentiel, du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, de la Société Civile ainsi que les partenaires bi et multilatéraux de la République Démocratique du Congo. Le séminaire a connu la présence de 158 participants.

Le premier jour de l'atelier a commencé par une cérémonie d'installation officielle des membres des Groupes sectoriels de travail, avec comme temps forts le mot de bienvenu du Secrétaire Exécutif du COPIREP, le mot de circonstance du Représentant Résident de la Banque Mondiale et celui du Ministre du Portefeuille, et enfin, l'allocution du Vice-Président de la République en charge de la commission économique et financière, qui a procédé à l'installation officielle des Groupes Sectoriels de Travail.

L'aperçu général du programme de réforme des entreprises publiques a ouvert les travaux proprement dits du séminaire atelier.

Le Secrétaire Exécutif a mis l'accent sur l'objet, la mission et les structures du COPIREP.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint chargé des projets a défini le rôle et le fonctionnement des GST qui doivent oeuvrer conformément aux directives des ministères dont ils sont issus.

Le Secrétaire Exécutif Adjoint en charge des questions juridiques a décrit les rapports entre le COPIREP et les GST. En effet, à travers le décret 136/2002 du 30 octobre 2002 et des termes de référence des GST, le Secrétariat Exécutif du COPIREP approuve les propositions de réforme préparées par les groupes et assure la coordination de leurs travaux. Il assure également la liaison entre les GST et le Conseil Technique.

Le Responsable Administratif et Financier a présenté le manuel d'exécution du PCDSP, élaboré en accord avec la Banque Mondiale. Ce manuel est un guide pour la mise en oeuvre du projet ; il contient toute l'information utile pour l'exécution des tâches ainsi que la portée et les objectifs des différentes activités programmes.

Le Ministre des Mines a par ailleurs procédé à la présentation du Groupe de travail du secteur des mines. Il a relevé les efforts fournis jusqu'à ce jour dans ce secteur et a ébauché les résultats escomptés par la mise en place du COPIREP.

Le deuxième journée a été consacrée aux exposés faits par des personnalités venant des milieux scientifiques et universitaires qui ont eu à débattre sur les 3 thèmes à savoir :

1. la libéralisation et la régulation de l'économie ;
2. le parlement public –privé ;
3. la privatisation.

Il faut noter que le choix opéré de ces thèmes n'a pas pour objectif d'influencer dans un sens ou dans un autre les travaux futurs mais plutôt d'une part, assurer une même compréhension des certains termes clés, sujets aux divergences d'idées, et d'autre part, les démystifier en livrant leurs contenus.

Le premier thème a été développé par un expert de l'Afrique Engineering Consulting (AFEC sprl).

Après la définition des concepts clés du thème, l'orateur a passé en revue les différents courants en matière de libéralisation et régulation de l'économie, et aussi

l'expérience des certains groupements économiques régionaux. Il est arrivé à la conclusion selon laquelle l'Etat doit libéraliser l'économie en se désengageant du processus de production et en s'engageant dans le voie de régulation.

Pour l'intervenant, la régulation est un mécanisme de correction des défaillances du marché et que la concurrence entre divers agents économiques est un des objectifs essentiels de l'étude des économies de marchés, grâce à laquelle les producteurs pourraient fournir des meilleurs services aux consommateurs.

La communication sur le partenariat public –privé a été développée par un consultant de l'AFEC bureau d'études. Dans son exposé, l'intervenant a fait l'historique de la notion du partenariat Public - Privé, en partant de l'Association Internationale du Congo « AIC » (cfr l'acte de Berlin), en passant par l'Etat Indépendant du Congo « EIC » avec les sociétés à charte, jusqu'à nos jours où le partenariat type est la société à économie mixte ou le joint venture. Il a cité quelques cas de partenariat entre les secteurs privé et public sous d'autres cieux. Et les résultats sont satisfaisants. Si cela a réussi ailleurs pourquoi ne pas l'appliquer ici chez nous, s'est-il interrogé. L'intervenant a été complété par le Vice Doyen de la Facultés des Sciences Economiques et de Gestion de l'UNIKIN, sur le même thème, son exposé a été plus illustratif que théorique, il a évoqué des cas concrets.

Dans sa conclusion il a affirmé que le partenariat Public - Privé est la meilleure formule du nouveau mode d'intervention de l'Etat dans les mécanismes économiques, elle évite le bradage du patrimoine par une privatisation anarchique et l'Etat peut bénéficier de la technologie développée, utilisée par le secteur privé, pour améliorer la qualité des biens et services que l'entreprise à économie mixte offre aux consommateurs.

Pour clôturer le thème, le Directeur Général du GET a illustré le cas de partenariat Public - Privé par les expériences vécues dans d'autres pays en matière de transport (Cameroun, Côte d'Ivoire et Brésil).

Le thème de la privatisation a été développé par le Directeur Général de l'African Engineering and Consulting, Bureau d'études. L'intervenant a indiqué que la

privatisation accroît l'efficacité technologique des opérations. Il s'est référé pour cela à l'expérience du terrain.

En fait, pour deux entreprises opérant dans un même secteur, l'une publique et l'autre privée, la dernière est souvent plus performante que la première. Il a nuancé cette affirmation en disant que dans d'autres situations, les entreprises publiques sont plus performantes que celles du secteur privé.

Cette nuance rejoint la conclusion du commentateur qui l'a accompagné, le Doyen de la faculté des Sciences Economiques et Gestion de l'UNIKIN. Pour lui, la privatisation n'est pas une panacée. On doit relativiser son efficacité, si elle réussit dans certaines situations, dans d'autres, elle n'est pas la solution. Il faut traiter chaque cas individuellement. Et il a exhorté le COPIREP à s'atteler à la tâche car il est bien outillé pour le faire.

Par ailleurs, leurs Excellences, les Ministre des PTT, des Mines et de l'Energie ont présenté les groupes sectoriels de travail de leurs ministères. Et ils ont profité de la tribune pour donner le message de leurs ministères en relation avec le programme de réforme.

En l'absence du Ministre des Transports (suspendu) et du vice ministre au Transports en mission, le groupe sectoriel de travail du secteur transports n'a pas été présenté par le ministère concerné.

A l'issue de chaque exposé dont la durée n'a pas dépassé vingt minutes, il y a eu un débat de 60 minutes entre le ou les orateurs et l'auditoire.

La liste des questions et recommandations sera consignée dans le rapport final du séminaire. Ces questions et recommandations ont été reprises dans l'état où leurs auteurs les ont communiqués au Secrétariat technique du séminaire.